

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 10/09/2026 - 186073 - 2015 B 19582 - 813 622 909 - A.P.G. AIRLINES



A C F P

Audit • Conseil • Finance • Patrimoine

Greffe du tribunal
des activités économiques de Paris
Acte déposé le

10 SEP. 2026

Sous le N°

186073/1115

*Certifié conforme à l'original par le Président
le 26/08/2026*

Faudou de Saint-Jean

APG AIRLINES

Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

APG AIRLINES

66, avenue des champs Elysées ☐ 75008 PARIS

Ce rapport contient 23 pages

2 rue de Vienne ☐ 75008 Paris ☐ Tél : 01 75 42 61 68

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de Paris - Ile de France
EURL au capital de 5 000 ☐ - RCS Paris 752792606 - APE : 6920Z - TVA Intra : FR65752792606
fanny.pinot@acfp-expert.fr ☐ www.acfp-expert.fr



APG AIRLINES

Siège social : 66, avenue des Champs Élysées 75008 PARIS
Capital social : 500 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société APG AIRLINES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Observation sur l'application du règlement ANC 2022-06

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe, qui expose les conséquences de la première application du règlement ANC n°2022-06 « Modernisation des états financiers ».

Cette première application a conduit la société à :

- modifier la présentation de ses états financiers,
- reclasser certains postes du bilan et du compte de résultat,
- adapter la présentation de l'annexe,
- retraiter les données comparatives de l'exercice précédent conformément aux nouvelles règles.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de



systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



Fait à Paris, le 26 juin 2026

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine

Fanny PINOT

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	439 044	439 044	0	3 005
Fonds commercial	309 642		309 642	309 642
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	3 612 367	946 973	2 665 394	2 864 309
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	1 103 500		1 103 500	
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 513 064		1 513 064	1 432 105
ACTIF IMMOBILISE	6 977 618	1 386 017	5 591 601	4 609 062
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	30 702 403		30 702 403	17 104 896
Autres créances	14 139 819		14 139 819	12 355 909
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	10 076 796		10 076 796	27 802 338
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	72 831		72 831	80 546
ACTIF CIRCULANT	54 991 850		54 991 850	57 343 689
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif	11 492		11 492	491
TOTAL GENERAL	61 980 961	1 386 017	60 594 943	61 953 242

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2025	31/12/2024
Capital social ou individuel dont versé :	500 000	500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserve légale	50 000	50 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat Œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	6 627 068	3 434 589
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 577 931	3 192 479
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	8 755 000	7 177 068
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	11 492	491
Provisions pour charges	99 108	100 607
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	110 600	101 098
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles	317	1 051
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	325 679	1 043 128
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)	4 316	4 743
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	26 320 214	31 750 742
Dettes fiscales et sociales	607 913	391 634
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	24 460 959	21 400 004
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	9 946	65 276
DETTES	51 729 343	54 656 578
Ecarts de conversion passif		18 497
TOTAL GENERAL	60 594 943	61 953 242

<i>Résultat de l'exercice en centimes</i>	1 577 931.36
<i>Total du bilan en centimes</i>	60 594 943.43

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	4 320 454	12 980 818	17 301 272	11 757 874
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 320 454	12 980 818	17 301 272	11 757 874
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			12 341	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			36 254	
Autres produits			22 246 858	34 028 203
PRODUITS D'EXPLOITATION			39 596 725	45 786 077
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			32 975 829	40 199 114
Impôts, taxes et versements assimilés			126 620	138 887
Salaires et traitements			357 251	346 199
Charges sociales			162 290	164 115
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			201 920	136 382
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions			34 755	38 382
Autres charges			3 885 068	1 046 828
CHARGES D'EXPLOITATION			37 743 733	42 069 908
RESULTAT D'EXPLOITATION			1 852 992	3 716 169
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			15 847	60 234
Reprises sur provisions et transferts de charges			491	300
Différences positives de change			18	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			373 943	690 175
PRODUITS FINANCIERS			390 300	750 708
Dotations financières aux amortissements et provisions			11 492	491
Intérêts et charges assimilées			134 058	172 546
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			145 550	173 038
RESULTAT FINANCIER			244 750	577 671
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			2 097 742	4 293 840

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2025</i>	<i>31/12/2024</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		19 261
CHARGES EXCEPTIONNELLES		19 261
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(19 261)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	519 811	1 082 100
TOTAL DES PRODUITS	39 987 025	46 536 786
TOTAL DES CHARGES	38 409 094	43 344 307
BENEFICE OU PERTE	1 577 931	3 192 479

A.P.G. Airlines

**- 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS –
Compagnie Aérienne**

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de **€ 60 594 943** et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de **€ 1 577 931**.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Matériel de transport : 3 à 30 ans
 - Accessoire au matériel de transport : 3 ans
 - Matériel de transport : 30 ans
- Les agencements des constructions : 7 à 50 ans ;
- Matériel bureau & Mobilier : 4 à 5 ans.

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Il n'existe aucune participation au 31 décembre 20254.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

2-5.1 – Le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende comptablement les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe III
- Capital social	: Annexe IV

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan	: Annexe IV
- Eléments concernant les entreprises liées	: Annexe VI

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		2		
										Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
										3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD	748 687	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 257	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	3 577 102	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	30 008	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	3 612 367	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS	1 103 500		
Prêts et autres immobilisations financières					IT	1 432 105	IU		IV	110 885		
TOTAL IV					LQ	1 432 105	LR		LS	1 214 385		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					OG	5 793 159	OH		OJ	1 214 385		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		1		2		3		4		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	748 687	IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN	5 257	MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	3 577 102	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	30 008	MU	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	3 612 367	NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	1 103 500	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	29 926	2F	1 513 064	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ	29 926	NK	2 616 564	2H	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	29 926	ØL	6 977 618	ØM		

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	436 039	PF	3 005	PG		PH	439 044		
TOTAL I		RK	436 039	RM	3 005	RN		RO	439 044		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 192	QE	526	QF		QG	2 718		
	Matériel de transport	QH	724 740	QI	195 200	QJ		QK	919 941		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 125	QM	3 189	QN		QO	24 315		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	748 058	QV	198 915	QW		QX	946 973		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 184 097	ØP	201 920	ØQ		ØR	1 386 017		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques nat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC			
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF			
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI			
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO			
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6			
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM			
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR			
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D			
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H			
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S			
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W			
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A			
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E			
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER			
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U			
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y			
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX				
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D		
		- corporelles	6E	6F	6G	6H		
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05		
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X		
		- autres immobilisations financières (1) *	06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S			
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W			
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A			
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA			
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD			
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF	UH				
	- financières	UG	UI					
	- exceptionnelles	UJ	UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.						10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.								

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	1 513 064	UV		UW	1 513 064				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 863 547		2 863 547						
	Autres créances clients		UX	27 838 857		27 838 857						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée *		UO									
	Personnel et comptes rattachés		UY	8 000		8 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	562 289		562 289						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 212 342		1 212 342						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 405		1 405						
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	12 355 784		12 355 784						
	Charges constatées d'avance		VS	72 831		72 831						
	TOTAUX			VT	46 428 118	VU	44 915 054	VV	1 513 064			
	RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE									
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	856		856						
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	324 823		324 823						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	4 632		4 632						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	26 320 214		26 320 214						
Personnel et comptes rattachés			8C	77 205		77 205						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	57 315		57 315						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	471 319		471 319						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 074		2 074						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 600 000						2 600 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	21 860 959		21 860 959						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L	9 946		9 946						
TOTAUX			VY	51 729 343	VZ	49 129 343				2 600 000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	715 910	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES				Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31122025				
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 1 577 931				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WJ	11 492	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW 11 492		
	Amendes et pénalités		WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY			
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						17 519 811				
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %						18			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						ZN			
	{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions						WN			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						WO				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ 491		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3				
TOTAL I						WR 2 109 726				
II. DÉDUCTIONS						WS				
PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WT				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WU 491				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WV				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { - imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs						WH			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WP			
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WW			
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A)						XB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						16			
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						WZ			
	Majoration d'amortissement *						XA			
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art. 44 quinquies A)	HT		Société investissement immobilier cotées (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	ZX		
	Zone franchise urbaine-TE (art. 44 octies)	OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franchise d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	ZY		
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	XD		
Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5				XF		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)						XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulatoire de conduite		YH	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI	XG 29 990
	Dt déd. exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
	Déductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	XH 30 481			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)				XI	2 079 245		XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*				ZL			XL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XO 0			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN	2 079 245					

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	99 108	
168- INT. COURUS S/EMPRUNTS	317	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	15 972 125	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	34 190	
* primes et gratifications	40 481	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* Clients Créditeurs	598 052	
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	14 360	
* charges sur primes	11 019	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la source	2 074	
* Taxe d'apprentissage	297	
* Formation professionnelle / Fongécif	-	
* CVAE	< 6 689>	
* Taxes aviation civile	4 987	
468 - CHARGES A PAYER – INT. C/c	124 250	
487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 946	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	856	
	16 905 373	

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	2 689 750
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Fournisseurs débiteurs	7 396
. Frs : Avoirs non parvenus	220 209
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	8 000
<i>Etat et collectivités</i>	
. Etat – Impôt Société	562 289
<i>Débiteurs divers</i>	
. Pdts à recevoir : Indemnités Journalières Sécurité Sociale	-
. Pdts à recevoir : Intérêts Ciaux	3 097
. Pdts à recevoir : Intérêts CAT	-
TOTAL	3 0490 741

Exercice clos le : 31 décembre 2025**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

	Montant
French Flight	667
IATA Frais	5 237
ARINC Frais	247
ATPCO Frais	-
TIME TO FLY Lic. Web	17 881
Maureva	3 900
Toulouse Aéroport Loc.	2 416
Rockwell Maintenance	25 153
Rockwell Abt	1 381
ASCORA Ass. bureau	219
AELIA Ass.	
Mise Abt Lic. Virus	1 063
ROCKRoute Abt	2 587
Doc Jeppesen	5 865
ERA Cotisation	5 586
PLUXEE (SODEXO)	188
Centre Psychology	441
TOTAL	72 831

Exercice clos le : **31 décembre 2025**

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 500.000 représenté par 50.000 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	
. Cadres	7 837
. Personnel Naviguant Technique (PNT)	16 660
Crédit baux	-
TOTAL	24 497

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	324 823
<i>Moins 1 an</i>	324 823
<i>De 1 à 5 ans</i>	-
<i>A plus de 5 ans</i>	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	324 823

Exercice clos : 31 décembre 2025

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES
--

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG	-	
APG DS	4 792	
APG Inc	206 270	
APG Travel	-	
* Clients : Fact. A établir		
APG Inc	-	
* Débiteur divers :		
APG DS	58 144	
APG Inc	3 460	
APG Travel	391 612	
	664 278	
<u>PASSIF</u>		
Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG	102 880	
APG DS	175 327	
APG Inc	4 420 838	
APG Travel	533	
* Fournisseur : Fact. non parvenues		
APG Inc	-	
* Créiteurs divers :		
APG	3	
* Clients Avoirs à établir		
APG Inc	-	
* Associés :		
APG DS	2 200 000	
APG Inc	400 000	
	7 299 581	

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise : 66 avenue des Champs Elysées			Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 813622909000014			Néant ☐ *		
			Exercice N, clos le, 31122025		
			N-1 31122024		
			Brut 1		
			Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
			Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	439 044 AC	439 044	
		Fonds commercial AH	309 642 AI		
		Autres immobilisations incorporelles (1) AJ	AK		
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AO		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles AT	3 612 367 AU	946 973	2 665 394
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes AV	AW		
		Participations CS	CT		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	1 103 500 BE	1 103 500	
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	1 513 064 BI	1 513 064	1 432 105
		TOTAL (II) BJ	6 977 618 BK	1 386 017	5 591 601
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM		
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) * BX	30 702 403 BY	30 702 403	17 104 896
		Autres créances (3) BZ	14 139 819 CA	14 139 819	12 355 909
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	10 076 796 CG	10 076 796	27 802 338	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	72 831 CI	72 831	80 546	
	TOTAL (III) CJ	54 991 850 CK	54 991 850	57 343 689	
	Frais d'émission d'emprunt (IV) CW				
	Primes de remboursement des emprunts (V) CM				
	Ecart de conversion actif et différences d'évaluation * (VI) CN	11 492	11 492	491	
TOTAL GENERAL (I à VI) CO		61 980 961	1 386 017	60 594 943	61 953 242
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an :		
Clause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :		
			Créances :		

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES		Néant ☐		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000)	DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	6 627 068	3 434 589
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 577 931	3 192 479
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	8 755 000
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	11 492	491
	Provisions pour charges	DQ	99 108	100 607
	TOTAL (III)	DR	110 600	101 098
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	325 679	1 043 128
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 604 632	2 605 794
	Instruments financiers à terme	DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	26 320 214	31 750 742
	Dettes fiscales et sociales	DY	607 913	391 634
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régul.	Autres dettes	EA	21 860 959	18 800 005
	Produits constatés d'avance (4)	EB	9 946	65 276
	TOTAL (IV)	EC	51 729 343	54 656 578
	Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)	ED		18 497
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	60 594 943	61 953 242
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 129 343	51 731 754
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	856	2 394	

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES			Néant ☐ *		
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 500 000)		DA	500 000	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)		DC		
	Réserve légale (3)		DD	50 000	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)		DG		
	Report à nouveau		DH	6 627 068	3 434 589
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	1 577 931	3 192 479
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	8 755 000	7 177 068
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	11 492	491
	Provisions pour charges		DQ	99 108	100 607
	TOTAL (III)		DR	110 600	101 098
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	325 679	1 043 128
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)		DV	2 604 632	2 605 794
	Instruments financiers à terme		DI		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	26 320 214	31 750 742
	Dettes fiscales et sociales		DY	607 913	391 634
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	21 860 959	18 800 005
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	9 946	65 276
TOTAL (IV)		EC	51 729 343	54 656 578	
Ecart de conversion passif et différences d'évaluation* (V)		ED		18 497	
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	60 594 943	61 953 242	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
			1D		
			1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	49 129 343	51 731 754
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	856	2 394	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES				Néant ☐ *				
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	4 320 454	FH	12 980 818	FI	17 301 272	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 320 454	FK	12 980 818	FL	17 301 272	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	12 341	
	Reprises sur amortissements et provisions *					FP	36 254	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles					FI		
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 246 858	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	39 596 725	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stocks (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	32 975 829	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	126 620	
	Salaires et traitements *					FY	353 755	
	Cotisations sociales (10)					FZ	165 786	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements* (14)} \\ - \text{dotations aux dépréciations} \end{array} \right.$				GA	201 920	
						GB		
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations *					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	34 755
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées					GI		
	Autres charges (12)					GE	3 885 068	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	37 743 733	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	1 852 992	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	15 847	
	Reprises sur dépréciations					GM	491	
	Différences positives de change					GN	18	
	Pds nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GO	373 943	
	Produits des cessions d'immobilisations financières					G2		
Total des produits financiers (V)						GP	390 300	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	11 492	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	134 058	
	Différences négatives de change					GS		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées					G3		
	Chges nettes s/ cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	145 550	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	244 750	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 097 742	
							4 293 840	

Désignation de l'entreprise sas A.P.G. AIRLINES		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
Produits exceptionnels (7) (VII)		HD	
Charges exceptionnelles (6 bis - 6 ter - 7) (VIII)		HH	19 261
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(19 261)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	519 811 1 082 100
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	39 987 025 46 535 742
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	38 409 094 43 343 263
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	1 577 931 3 192 479
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	{ Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles	A8		
	dont cotisations facultatives Madelin A10		
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11		
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2°, al.3)	HS		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

A.P.G. Airlines

- 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS –
Compagnie Aérienne

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2025, dont le total est de € 60 594 943 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat bénéficiaire de € 1 577 931.

L'exercice a une durée de douze mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le Règlement de l'Autorité des Normes comptables n° 2022-06 du Plan comptable général et règlements suivants en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ; et
- Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

II – PRINCIPALES METHODES UTILISEES

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les licences informatiques sont immobilisées et amorties sur une durée de cinq ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, constitué du prix d'achat et de tous les coûts directement rattachables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire :

- Matériel de transport : 3 à 30 ans
 - Accessoire au matériel de transport : 3 ans
 - Matériel de transport : 30 ans
- Les agencements des constructions : 7 à 50 ans ;
- Matériel bureau & Mobilier : 4 à 5 ans.

2 - 3 Participations, autres titres immobilisés

Les titres de participation sont valorisés au coût d'acquisition incluant les frais accessoires.

Il n'existe aucune participation au 31 décembre 20254.

2 - 4 Matières premières, approvisionnement

Sans objet

2 - 5 Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée, le cas échéant, pour tenir compte des difficultés de recouvrement survenues ou auxquelles elles pourraient donner lieu.

2 - 6 Instruments financiers et comptabilité de couverture

Sans objet

2 - 7 Valeur mobilières de placement

Sans objet

2 - 8 Trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires.

2 - 9 Risque de change

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques, en totalité suivant les modalités réglementaires.

2 - 10 Risque de taux

Sans objet

III – FAITS SIGNIFICATIFS

2-5.1 – Le produit 'APG IET' est administré par A.P.G. Inc qui utilise les codes A.P.G. Airlines dans la gestion des accords 'Interline'. L'intégralité des risques liés à l'exploitation du produit 'APG IET' est donc assumé par la Société A.P.G. Inc qui procède chaque année à l'évaluation de ceux-ci et en appréhende comptablement les conséquences.

IV - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe III
- Capital social	: Annexe IV

V - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements hors bilan	: Annexe IV
- Eléments concernant les entreprises liées	: Annexe VI

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS A.P.G. AIRLINES										Néant ☐		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
						Conscientes à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	748 687	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KI		KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	5 257	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	3 577 102	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	30 008	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes					LK		LI		LM		
	TOTAL III					LN	3 612 367	LO		LP		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
Autres participations				8U		8V		8W				
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS	1 103 500			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	1 432 105	IU		IV	110 885			
TOTAL IV				LQ	1 432 105	LR		LS	1 214 385			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					ØG	5 793 159	ØH		ØJ	1 214 385		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW	748 687	
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencets et am des constructions				IS		MG		MH		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		MK			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencets, aménagements divers				IU		MM		MN	5 257	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	3 577 102	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				IW		MS		MT	30 008	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG		NH	3 612 367	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		
Autres participations				IØ		ØX		ØY				
Autres titres immobilisés				II		2B		2C	1 103 500			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	29 926	2F	1 513 064			
TOTAL IV				I3		NJ	29 926	NK	2 616 564			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)					I4		ØK	29 926	ØL	6 977 618		

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	436 039	PF	3 005	PG		PH	439 044		
TOTAL I		RK	436 039	RM	3 005	RN		RO	439 044		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 192	QE	526	QF		QG	2 718		
	Matériel de transport	QH	724 740	QI	195 200	QJ		QK	919 941		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	21 125	QM	3 189	QN		QO	24 315		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	748 058	QV	198 915	QW		QX	946 973		
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	1 184 097	ØP	201 920	ØQ		ØR	1 386 017		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES							Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TE		TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V		TG		TH		TI
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3		D4		D5		D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ		IK		IL		IM
	Autres provisions réglementées (I)	3Y		TP		TQ		TR
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S
	Provisions pour pertes de change	4T	491	4U	11 492	4V	491	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A
	Provisions pour impôts (I)	5B		5C		5D		5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	100 607	EP	34 755	EQ	36 254	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V		5W		5X		5Y
TOTAL II	5Z	101 098	TV	46 247	TW	36 745	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (I) *	6A		6B		6C		6D
		6E		6F		6G		6H
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		9U		9V		9W		9X
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X		6Y		6Z		7A
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	101 098	UB	46 247	UC	36 745	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		UE	34 755	UF	36 254			
		UG	11 492	UH	491			
		UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.							10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES										Néant ☐ *		
CADRE A			ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières		UT	1 513 064	UV		UW	1 513 064				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	2 863 547		2 863 547						
	Autres créances clients		UX	27 838 857		27 838 857						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UQ)		ZI									
	Personnel et comptes rattachés		UY	8 000		8 000						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	562 289		562 289						
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	1 212 342		1 212 342						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	1 405		1 405						
		Divers	VP									
	Groupe et associés (2)		VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	12 355 784		12 355 784						
	Charges constatées d'avance		VS	72 831		72 831						
TOTAUX			VT	46 428 118	VU	44 915 054	VV	1 513 064				
RENOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B			ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	856		856						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	324 823		324 823						
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	4 632		4 632						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	26 320 214		26 320 214						
Personnel et comptes rattachés			8C	77 205		77 205						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	57 315		57 315						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	471 319		471 319						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	2 074		2 074						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	2 600 000						2 600 000		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	21 860 959		21 860 959						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L	9 946		9 946						
TOTAUX			VY	51 729 343	VZ	49 129 343				2 600 000		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	715 910	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.							

Désignation de l'entreprise : sas A.P.G. AIRLINES						Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 31/12/2025	
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	1 577 931	
	A avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	11 492		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	519 811	
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7			
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8	
- imposées au taux de 0 %						ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN			
- Plus-values nettes à court terme						WO			
- Plus-values soumises au régime des fusions						XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WQ	491		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
TOTAL I						WR	2 109 726		
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WS			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WT			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV		
			- imposées au taux de 0 %				WH		
			- imposées au taux de 19 %				WP		
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW		
			- imputées sur les déficits antérieurs				XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *						ZY		
	Majoration d'amortissement *						XD		
	France Ruralités Revalorisation (FRR) (art. 44 quinquies A)		HT	Société investissement immobilier cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	Zone franche urbaine-TF (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB
Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI
	Dt déd. exc (art. 39 decies A)		YA	Dt déd. exc (art. 39 decies B)		YB	Dt déd. exc (art. 39 decies C)		YC
	Dt déd. exc (art. 39 decies D)		YD	Dt déd. exc (art. 39 decies E)		YE	Dt déd. exc (art. 39 decies F)		YF
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL			
Dédutions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI	2 079 245		XJ
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*						ZL			XL
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XO
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	2 079 245		0

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES	99 108	
168- INT. COURUS S/EMPRUNTS	317	
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	15 972 125	
428 - PERSONNEL - CHARGES A PAYER		
* autres : congés payés	34 190	
* primes et gratifications	40 481	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* Clients Créditeurs	598 052	
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	14 360	
* charges sur primes	11 019	
448 - ETAT – CHARGES A PAYER		
* Prélèvement à la source	2 074	
* Taxe d'apprentissage	297	
* Formation professionnelle / Fongécif	-	
* CVAE	< 6 689>	
* Taxes aviation civile	4 987	
468 - CHARGES A PAYER – INT. C/c	124 250	
487 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	9 946	
518 - INTERETS COURUS A PAYER	856	
	16 905 373	

Exercice clos le : 31 décembre 2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	2 689 750
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Fournisseurs débiteurs	7 396
. Frs : Avoirs non parvenus	220 209
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	8 000
<i>Etat et collectivités</i>	
. Etat – Impôt Société	562 289
<i>Débiteurs divers</i>	
. Pds à recevoir : Indemnités Journalières Sécurité Sociale	-
. Pds à recevoir : Intérêts Ciaux	3 097
. Pds à recevoir : Intérêts CAT	-
TOTAL	3 049 741

Exercice clos le : 31 décembre 2025**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

	Montant
French Flight	667
IATA Frais	5 237
ARINC Frais	247
ATPCO Frais	-
TIME TO FLY Lic. Web	17 881
Maureva	3 900
Toulouse Aéroport Loc.	2 416
Rockwell Maintenance	25 153
Rockwell Abt	1 381
ASCORA Ass. bureau	219
AELIA Ass.	
Mise Abt Lic. Virus	1 063
ROCKRoute Abt	2 587
Doc Jeppesen	5 865
ERA Cotisation	5 586
PLUXEE (SODEXO)	188
Centre Psychology	441
TOTAL	72 831

Exercice clos le : 31 décembre 2025

CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à €. 500.000 représenté par 50.000 actions de €. 10 chacune.

Exercice clos le : 31 décembre 2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	
. Cadres	7 837
. Personnel Naviguant Technique (PNT)	16 660
Crédit baux	-
TOTAL	24 497

ENGAGEMENTS FINANCIERS

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
. Emprunt : Capital restant à rembourser	324 823
<i>Moins 1 an</i>	324 823
<i>De 1 à 5 ans</i>	-
<i>A plus de 5 ans</i>	-
. Abandon Créances avec clause de retour à meilleure fortune	-
TOTAL	324 823

Exercice clos : 31 décembre 2025

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>ACTIF</u>		
Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
APG	-	
APG DS	4 792	
APG Inc	206 270	
APG Travel	-	
* Clients : Fact. A établir		
APG Inc	-	
* Débiteur divers :		
APG DS	58 144	
APG Inc	3 460	
APG Travel	391 612	
	664 278	
<u>PASSIF</u>		
Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG	102 880	
APG DS	175 327	
APG Inc	4 420 838	
APG Travel	533	
* Fournisseur : Fact. non parvenues		
APG Inc	-	
* Créiteurs divers :		
APG	3	
* Clients Avoirs à établir		
APG Inc	-	
* Associés :		
APG DS	2 200 000	
APG Inc	400 000	
	7 299 581	

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. AIRLINES, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le 11^{ème} exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les résultats de l'exercice

1
SM

1) CONSIDERATIONS GENERALES

Pour mémoire, A.P.G. Airlines a été créée en septembre 2015 dans le but de permettre de développer l'activité 'Interline' sans dépendre d'une autre compagnie aérienne.

C'est une SAS de 500 000 EUR de capital.

L'année 2025 reste stable dans les opérations aériennes régulières entre Toulouse et Lorient.

2) LES SERVICES D'A.P.G. AIRLINES

A.P.G. Airlines est une compagnie aérienne régulière de droit français qui a débuté ses opérations régulières entre Nice et Bergamo-Italie.

Depuis Avril 2018, A.P.G. Airlines a changé de route régulière et opère un vol quotidien entre Toulouse et Lorient.

Toulouse comme base opérationnelle permet de se rapprocher du centre de maintenance. Il est en effet essentiel d'avoir une maintenance en ligne.

Le renforcement des équipages permet également d'opérer des vols charters VIP.

Parallèlement, A.P.G. Airlines a le rôle de plateforme de validation pour le produit 'APG IET' géré par A.P.G. Inc.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2025 sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net : €. 17 301 272
Produits Exploitation : €. 39 596 725
Résultat courant après impôt : €. 1 577 931

	31/12/2025	31/12/2024	Ecart en %
Chiffre d'affaires	17 301 272	11 757 874	< 16.61>
Produits d'exploitation	39 596 725	45 786 077	
Charges d'exploitation	37 743 733	42 069 908	+ 31,58
Résultat d'exploitation	1 852 992	3 716 169	
Traitements et salaires	357 251	346 199	
Charges sociales	162 290	164 115	
Effectif	7	7	
Dépenses de travail Intérimaire	-	-	

Résultat financier	244 750	577 671	
Résultat courant avant impôt	2 097 742	4 293 840	
Résultat exceptionnel	-	< 19 261 >	
Impôts sur les bénéfices	519 811	1 082 100	
Résultat net	1 577 931	3 192 479	
Total du bilan	60 594 943	61 953 242	

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2025 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un bénéfice de €. 1 577 931,36.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 1 577 931,36	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 6 627 068,42 à €. 8 240 699,78)		€. 1 577 931,36
Total	€. 1 577 931,36	€. 1 577 931,36

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A.P.G. Airlines continue son activité normale.

Les coefficients de remplissage sont corrects et nous sommes confiants pour 2026 : la route Toulouse-Lorient est désormais bien installée et elle répond à une vraie demande des clients.

Notre positionnement de service haut de gamme est également fort apprécié par notre clientèle essentiellement affaires.

A.P.G. Airlines dispose aujourd'hui d'une forte notoriété et cela aussi grâce au produit IET.

A.P.G. Airlines est membre actif de plusieurs organisations telles que :

- Le 'Board of Airlines' en France, Allemagne, Turquie et d'autres pays en Asie ;
- L'ERA - European Regions Airline Association ;
- La FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation et de ses Métiers).

Nous espérons en 2026 doubler les fréquences sur certains jours de la semaine

'L'Interline' est crucial puisque les compagnies ont pour l'instant réduit le nombre de destinations et/ou de fréquences. Cela continue de stimuler le besoin de partenariat 'Interline' et l'augmentation du prix des billets.

En conclusion

Le budget 2026 se présente positif et nous sommes confiants. Nous développons les ventes dans tous les pays malgré la difficulté de la fluctuation des monnaies et des problème géopolitiques.

De nouveaux contrats ont déjà été signés, des nouvelles compagnies aériennes émergent et ont besoin d'être distribuées.

Toutes nos équipes sont motivées et mobilisées.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune nouvelle participation.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Néant.

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Notre société n'est pas concernée.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2025 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

La loi de simplification du droit des Sociétés met fin à l'obligation faite aux sociétés par actions dont les actions détenues par les salariés représentent moins de 3 % du capital social de convoquer tous les trois ans une assemblée générale extraordinaire appelée à se prononcer sur une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise (C. com. art. L 225-129-6, al. 2 modifié ; Loi art. 20)

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUVELLEMENT DE MANDATS DE LA PRÉSIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par voie statutaire, et ce pour une durée indéterminée.

Commissaires aux Comptes

- Cabinet ACFP :

La Cabinet ACFP, représenté par Fanny PINOT, a été nommé lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021, Commissaire aux comptes Titulaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

- Catherine WETZEL :

Catherine WETZEL a été nommé lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'arrêté des comptes du 31 décembre 2021, Commissaire aux comptes Suppléant, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

19 - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été présentée par le Comité d'entreprise.

21 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

22 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4, II du Code de commerce, sont communiquées les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients en indiquant le nombre et le montant cumulés des factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures reçues ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées TTC						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année TTC						
Pourcentage du montant total des factures émises dans l'année HT						
(B) Factures exclues du (A) relatives à des factures litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)	NA					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :				

Article D. 441 II du Code de commerce : Factures émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice						
	Non échues	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre cumulé de factures concernées						
Montant cumulé des factures concernées HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT						
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année HT	0	1	0	0	0	0
(B) Factures exclues du (A) relatives aux créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues HT						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement		Délais contractuels et délais légaux :.				

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels,

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX

de SAINT-SAUVEUR

A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,
Le trente juin à 13 heures,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. AIRLINES" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 05 juin 2026, en application des articles 4, 5 et 6 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Fanny PINOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

1
80 80

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2025, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

- ⇒ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR
- ⇒ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :
 - ⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente
 - ⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1 577 931,36 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€ 1 577 931,36	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de € 6 627 068,42 à € 8 240 699,78)		€ 1 577 931,36
Total	€ 1 577 931,36	€ 1 577 931,36

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

SM 20

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

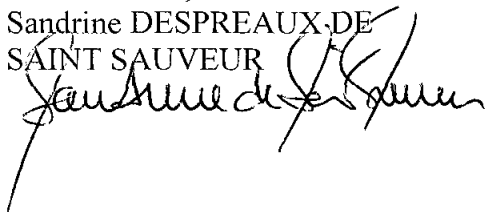
CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et un Actionnaire.

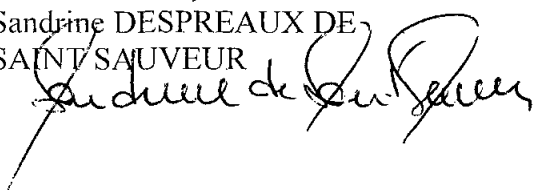
La Présidente,

Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire,

Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 500.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, soit 1 577 931,36 de la manière suivante :

▪ Bénéfice de l'exercice	€. 1 577 931,36	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 6 627 068,42 à €. 8 240 699,78)		€. 1 577 931,36
Total	€. 1 577 931,36	€. 1 577 931,36

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

